

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du LUNDI 17 JUIN 2024 à 18 h 30 en mairie de Mondragon

Sous la Présidence de Christian PEYRON, Monsieur Le Maire, en mairie.

Etaient présents :

Messieurs : SANCHEZ B - MARSEILLES P - LEBEGUE J - MARCHAND G - TRAMIER JF - SABATIER T - CHARLES P - AIME N - TRUC Y (Arrivée à 18h34) - BLANC D - MAUCCI D - COTTIN C

Mesdames : ALTIER MA - BERNARD J - BALBI F - ROMANINI B - VICENTE V - ROS C - LLORETS S

Procurations : GILLET N à CHARLES P - GARCIA A à SANCHEZ B - RIGGIO B à ALTIER MA - MARCHAND A à MARCHAND G

Absents excusés: DEPEYRE A - CASTELAS M

1/DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapporteur : C. PEYRON

Patrice CHARLES se porte candidat. Il est élu à l'unanimité.

23 votes pour.

2/APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2024

Rapporteur : C. PEYRON

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 13 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

23 votes pour.

Arrivée de M. TRUC.

3/AVENANT N°1 – PLAN DE GESTION DE L'ÎLE VIEILLE

Rapporteur : Bruna ROMANINI

La participation de la CCRLP est réajustée comme suit dans le cadre du Plan de Gestion :

Année	Dépenses	Recettes	Participation de la CCRLP
2020	5 950 €	0 €	5 950 €
2021	60 983.55 €	0 €	60 983.55 €
2022	84 846.53 €	16 601.71€	68 244.82 €
2023	54 166.15 €	39 009.86 €	15 156.29 €
TOTAL	205 946.23 €	55 611.57 €	150 334.66 €



La participation prévisionnelle pour la période 2020-2023 était de 176 300 € tandis que celle réellement constatée est de 150 334€66.

L'avenant n°1 du Plan de Gestion de l'Ile Vieille est approuvé à l'unanimité.

24 votes pour.

4/PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT À L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - ABROGE LA DÉLIBÉRATION 160-2023 DU 11/12/2023

Rapporteur : Christian PEYRON

Les participations de raccordement sont approuvées à l'unanimité comme suit :

- Constructions neuves :
 - o Jusqu'à 120 m² de SP (surface plancher) : 2 000,00 €
 - o Par tranche de 20 m² supplémentaire : 400,00 €
- Constructions d'immeubles collectifs neufs :
 - o Par logement créé : 2 000.00 €
- Extension ou aménagement d'immeuble existant :
 - o Unité indépendante d'origine : aucune participation
 - o Par unité indépendante supplémentaire : 1 000,00 €
- Raccordement des constructions existantes à un nouveau réseau d'égout collectif (avec obligation de se raccorder dans les deux ans) : 1 000,00 € par logement.
- Raccordement des bâtiments à usage professionnel et/ou commercial situés en zone d'activité : 4 000.00 €

La délibération 160/2023 du 11 décembre 2023 est abrogée.

24 votes pour.

5/CONVENTION DE MISE À DISPOSITION ENTRE LA COMMUNE ET ENEDIS DE LA PARCELLE ZN N°368

Rapporteur : Christian PEYRON

La convention de mise à disposition entre la Commune et Enedis de la parcelle ZN n° 368 est approuvée à l'unanimité.

24 votes pour.

6/CESSION IMMOBILIERE DES PARCELLES CADASTRÉES ZO N°54 et N°55 À L'EXPLOITATION AGRICOLE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE « LA MAYRE »

Rapporteur : Christian PEYRON

Concernant la cession immobilière des parcelles cadastrées ZO N° 54 et ZO n° 55 à l'exploitation agricole « La Mayre », Monsieur le Maire précise qu'à ce jour ces parcelles sont enclavées dans un espace agricole d'environ 15 hectares. Elles sont destinées à l'agriculture alimentaire et seront prochainement classées en Zone Agricole Protégée compte tenu de leur valeur céréalière et agronomique.

Il indique que le produit de la vente permettra de s'orienter vers l'achat d'autres parcelles, notamment à l'Ile Vieille à la demande de Mme ROMANINI.

Monsieur le Maire ajoute qu'il faut laisser aux agriculteurs leurs outils de travail, éviter de diviser et sacrifier des parcelles cultivables surtout quand elles ont un intérêt pour l'avenir de l'agriculture alimentaire et protéger la ressource en eau nécessaire en permettant d'installer des systèmes d'irrigation.

M. SANCHEZ indique avoir été interpellé par M. LEBEGUE vendredi matin sur cette question en évoquant un projet de jardins partagés qui pourrait voir le jour sur ces terres. A ce titre et au regard des délais, il a sollicité le retrait de cette question mais essuyé un refus. Il précise ne pas être contre cette cession mais préférerait un retrait de cette question afin de pouvoir en discuter plus longuement.

Monsieur le Maire indique qu'il ne souhaite pas retirer cette question.

M. LEBEGUE précise que cette parcelle a beaucoup d'intérêt pour la commune pour faire des jardins. Monsieur le Maire ajoute que le bilan des communes avoisinantes sur les jardins partagés est mitigé, voire négatif. M. LEBEGUE répond que sur Caderousse et Orange, le bilan est très positif.

Monsieur le Maire rappelle les besoins d'irrigation de l'agriculteur se portant acquéreur. M. SANCHEZ précise que vu la surface de la parcelle, il est possible d'en conserver qu'une partie pour les jardins partagés. M. MARSEILLES demande si la commune a réellement besoin des produits de la vente. Dans la négative, il propose que la question puisse être reportée d'un an. Monsieur le Maire répond que l'agriculteur a besoin de consolider ses besoins d'irrigation et ne peut pas attendre.

Il est approuvé à la majorité la proposition de Monsieur Fabrice BERNARD, représentant l'EARL La Mayre de lui céder les parcelles ZO n°54 et 55 au prix de 12 000 €. Les frais de notaire et les éventuels frais de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

16 votes pour.
4 votes contre.
4 abstentions.

7/ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ POUR LES SERVICES PÉRISCOLAIRES AU 1er SEPTEMBRE 2024

Rapporteur : Marie-Andrée ALTIER

Il est approuvé à l'unanimité de créer un emploi non permanent d'adjoint d'animation pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet à raison de 8 heures par semaine. La rémunération sera fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint animation. Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

24 votes pour.

8/CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION 1ère CLASSE DANS LE CADRE D'UN AVANCEMENT DE GRADE ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION 2ème CLASSE AU 1er JUILLET 2024

Rapporteur : Christian PEYRON

Afin de permettre l'avancement d'un adjoint d'animation principal 2ème classe au grade d'adjoint animation principal première classe, la création de poste est approuvée à l'unanimité à compter du 1er juillet 2024 :

- 1 adjoint d'animation principal première classe à temps complet

Il est approuvé à l'unanimité la suppression du poste suivant à compter du 1^{er} juillet 2024

- 1 adjoint animation principal deuxième classe à temps complet

24 votes pour.

9/CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION DE 2 AGENTS DE LA COMMUNE À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RHÔNE LEZ PROVENCE POUR L'ENTRETIEN DES LOCAUX RECONNUS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Christian PEYRON

La Commune met à disposition de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence pour des fonctions d'entretien au groupe scolaire Jean Moulin, les agents suivants :

- Madame Véronique A. est mise à disposition pour 750 heures par an
- Madame Jany R. est mise à disposition pour 950 heures par an

Le renouvellement des conventions de mise à disposition telles qu'annexées pour une durée de 3 ans à compter du 9 Juillet 2024 est approuvé à l'unanimité.

24 votes pour.

10/RAPPORT ANNUEL DE LA SAUR 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Christian PEYRON

L'assemblée a pris acte du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du Service concernant l'Assainissement réalisé par la SAUR qui a été joint en annexe à la convocation du Conseil Municipal.

24 votes pour.

INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

- **Arrêté décidant de la révision de loyer de biens communaux**

Le loyer mensuel de l'appartement occupé (sis 116, Chemin Jean Moulin) par Madame BERAFTA Karine est porté à 587€ à compter du 1^{er} juin 2024 (loyer antérieur 567,00€) - Arrêté n° 245/2024.

Le loyer mensuel de la place de parking occupée (n°6 rue Anatole France) par Monsieur WASILEWSKI André est porté à 53,53€ à compter du 1^{er} juin 2024 (loyer antérieur 50,81€) - Arrêté n°258/2024.

Le loyer mensuel de la place de parking occupée (n°8 rue Anatole France) par Monsieur MARTINEZ Joseph est porté à 53,53€ à compter du 1^{er} juin 2024 (loyer antérieur 50,81€) - Arrêté n°259/2024.

Le loyer mensuel de la place de parking occupée (n°4 rue Anatole France) par Monsieur BROSSARD Serge est porté à 53,53€ à compter du 1^{er} juin 2024 (loyer antérieur 50,81€) - Arrêté n°257/2024.

Le loyer mensuel de la place de parking occupée (n°3 rue Anatole France) par Monsieur et Madame CACHAT Henri est porté à 53,53€ à compter du 1^{er} juin 2024 (loyer antérieur 50,81€) - Arrêté n°256/2024.

Le loyer mensuel de la place de parking occupée (n°2 rue Anatole France) par Monsieur et Madame ANDRÉ Stéphane est porté à 53,53€ à compter du 1^{er} juin 2024 (loyer antérieur 50,81€) - Arrêté n°255/2024.

AUCUNE QUESTION DIVERSE

La séance est levée à 18 h 55.

Fait à MONDRAGON, le 20 juin 2024

Le Maire de Mondragon,
Christian PEYRON



Le Secrétaire de séance,
Patrice CHARLES.

Signature des membres présents :

1- PEYRON Christian

2- SANCHEZ Benoît

3- ALTIER Marie-Andrée

4- MARSEILLES Patrice

5- BERNARD Josette

6- LEBEGUE Jean

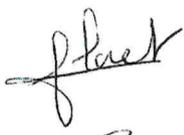
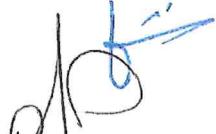
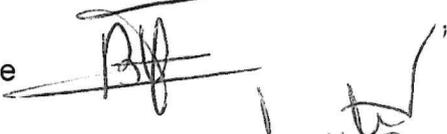
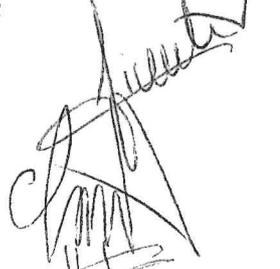
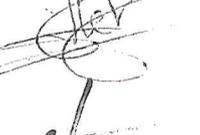
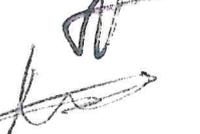
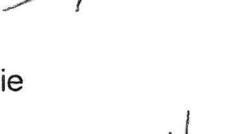
7- BALBI Francette

8- MARCHAND Guy

9- MARCHAND Any

10- MAUCCI Denis

11- SABATIER Thierry

- 12- LLORET Suzy 
- 13- RIGGIO Béatrice 
- 14- ROMANINI Bruna 
- 15- BLANC Didier 
- 16- TRAMIER Jean-François 
- 17- ROS Céline 
- 18- VICENTE Virginie 
- 19- CHARLES Patrice 
- 20- GILLET Nadine 
- 21- TRUC Yannick 
- 22- AIME Nicolas 
- 23- GARCIA Aurélie
- 24- CASTELAS Morgane 
- 25- DEPEYRE Arlette 
- 26 – COTTIN Jean-Claude 